



SUD CONDUENT

25/27 rue des Envierges

le 21/02/2019

75020 PARIS

NAO 2019, C'EST PARTI !

Les Négociations Annuelles Obligatoires 2019 ont commencé chez CONDUENT depuis le 29 janvier. Après avoir établi un calendrier des négociations et écouté les Organisations Syndicales, la Direction avait l'obligation de fournir en retour des informations à caractère économique et financier, ce qu'elle n'a fait que partiellement...

Lors de la seconde réunion, tenue le 11 février, tous les Syndicats (CFDT, CFTC, CGT et SUD) étaient censés remettre à la Direction leurs plateformes revendicatives. Seuls SUD et la CGT ont transmis un document écrit à la Direction....

LES REVENDICATIONS QUE DEFENDRA LE SYNDICAT SUD

Si la Direction ne joue pas franc jeu en ne communiquant pas toutes les informations nécessaires à une « négociation loyale et sincère », cela n'empêche nullement **SUD** de faire valoir ce dont les salarié-es ont besoin en termes d'amélioration de leur salaires et de leurs conditions de vie au travail.

Les Négociations se déroulent en deux parties distinctes :

- l'une concernant les éléments de rémunération (salaires, classification, primes, titres restaurant...),
- l'autre concernant la Qualité de vie au travail (temps de travail, temps de pause, délais de prévenance planning, journées de carence Employeur en cas de maladie etc...) et l'Egalité professionnelle Hommes / Femmes (évolutions de carrière / promotions ; réelle égalité salariale, journées enfants malades payées par Employeur).

Suite aux échanges et discussions entre les représentants syndicaux **SUD** des trois sites de CONDUENT, voici les deux blocs de revendications que nous défendrons lors de ces négociations :

BLOC 1 REMUNERATION

- 1/ Un 13^{ème} mois pour toutes et tous sans conditions
- 2/ L'évolution dans la grille de classification Employés pour les agents polyvalents et / ou effectuant des tâches complexes.
- 3/ L'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant de 7 à 8€
- 4/ Une remise à plat du système de primes pour plus de transparence et d'équité
- 5/ Mise en place d'une prime de transport pour les salariés obligés de prendre leur véhicule pour se rendre au travail
- 6/ Versement de la prime de 500€ promise en 2018 aux Agents de l'activité DS de Roubaix

BLOC 2 QUALITE DE VIE AU TRAVAIL / EGALITE PROFESSIONNELLE

- 1/ Les 2 premiers arrêts maladie de l'année sans jour de carence, comme chez d'autres prestataires
- 2/ 5 jours enfants malades payés par an
- 3/ Mise en place d'un délai de prévenance planning de 7 jours, conformément à la Convention Collective des Prestataires de Services. En cas de circonstances exceptionnelles, ce délai peut être raccourci à 3 jours minimum avec accord du salarié et versement d'une prime de 50€.
- 4/ Mise en place de la charte de monoparentalité.

Porter des revendications c'est bien, mais ce n'est qu'une première étape. A voir le peu d'empressement de la Direction à répondre à la demande, faite en intersyndicale, de versement d'une prime exceptionnelle « Macron » à tous les salarié-es, on se doute bien que le dialogue ne sera pas suffisant.

A SUD, nous pensons qu'il n'y aura d'obtenu dans ces Négociations Annuelles Obligatoires sans la mobilisation des salarié-es de Guilhaersud, de Sophia Antipolis et de Roubaix !

Contact :

FB: @Syndicatsudconduent
Mail:conduent@sudptt.org